

Eloge de la folie

par Matthieu Chauvet

A la manière dont les orateurs italiens saluent une prestigieuse assemblée : je vous salue : « Autorità ! »

Qui suis-je ? ...

Je suis cette indispensable dispensatrice du bonheur que les Latins appelaient « Stultitia » (ce qui donnera l'adjectif « stolto » en italien moderne qui signifie « stupide »), et les Grecs, Moria...

Je suis cet état sans lequel aujourd'hui plus de 1.300 confrères de notre Barreau n'auraient jamais décidé d'embrasser cette profession d'Avocat...

Je suis cette prédisposition naturelle mais sine qua non sans laquelle celui qui vous parle n'aurait probablement jamais choisi de devenir Avocat.

Comment pourrait, en effet, le jeune avocat supporter l'hypocrisie de son statut d'esclave libéral sans moi ?

Lui qui travaille sans relâche, sans ne jamais renâcler, qui est toujours souriant, avenant, disponible, d'humeur constante, sans état d'âme -apparents-, maîtrisant parfaitement ses émotions, et gérant au mieux celles des autres : comment un tel « Chevalier des vents divins » peut-il supporter son quotidien, pavé de difficultés, dans cette véritable jungle du Barreau ? Parce que je suis la sève qui le parcourt, parce que je suis le sang qui l'irrigue, parce que je suis l'eau de la fontaine à laquelle il s'abreuve chaque jour :

Je suis la Folie.

Ne vous en déplaise, je vous suis totalement indispensable.

Vous me devez tout !

Tout d'abord, dans votre vie personnelle

Sans moi, par exemple, quel homme, je le demande, tendrait le col au joug du mariage, si comme le faisaient nos sages, il calculait préalablement les inconvénients d'un tel état ? Et quelle femme irait à l'homme si elle méditait ce qu'il y a de dangereux à mettre un enfant au monde et de fatigue pour l'élever ?

Mais je le reconnais, dussé-je faire preuve de feinte humilité, je ne suis pas toujours seule...

Comme vous tous ici présents devez, très certainement, la vie au mariage, vous devez le mariage à ma suivante : l'Étourderie !

Et à moi...

Voyez déjà combien vous m'êtes redevables !

Quelle femme ou quel homme, ayant passé par là, voudrait recommencer si mon cousin, l'Oubli, n'était auprès d'eux ?

Toute heure de la vie serait triste, ennuyeuse, insipide, assommante s'il ne s'y joignait le plaisir : c'est-à-dire si je n'y mettais mon piquant. Je peux invoquer ici le témoignage de Sophocle, jamais assez loué, qui dit à mon sujet : « Moins on a de sagesse, plus on est heureux ».

Mais allons en détail au fond du débat.



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Qui ne sait que le premier âge est le plus joyeux et le plus agréable à vivre ? Si nous aimons les enfants, les caressons, si un ennemi même leur porte secours, n'est-ce pas parce qu'il y a en eux ma séduction ?

D'où vient le charme des enfants, sinon de moi, qui leur épargne la raison, et du même coup le souci ?

Quand ils grandissent, étudient et prennent l'usage de la vie, leur grâce se fané, leur vivacité se languit, leur gaité se refroidit, leur vigueur baisse.

A mesure que l'homme m'écarte, il vit de moins en moins...

Enfin, voici l'importune vieillesse, à charge à autrui comme à elle-même, et que personne ne pourrait supporter, si je ne venais encore secourir tant de misères.

Remerciez-moi !

De la jeunesse à la vieillesse je vous accompagne... mais c'est aussi parce que ces deux états sont très proches...

Les vieillards d'ailleurs adorent les enfants et ceux-ci raffolent d'eux, car qui se ressemble s'assemble. Ils ne diffèrent que par les rides et le nombre des années... Cheveux clairs, bouche sans dent, corps menu, goût du lait, balbutiement, babillage, niaiserie, manque de mémoire, étourderie, tout les rapproche, et plus s'avance la vieillesse, plus s'accroît cette ressemblance, jusqu'à l'heure où l'on sort des jours, incapable à la fois, comme l'enfant, de regretter la vie et de sentir la mort...

Vous savez maintenant quel est le premier, le plus grand agrément de la vie et d'où il découle : Moi ! La folie.

Vous comprendrez, en outre, que sans moi, jusqu'à présent, aucune société n'a d'agrément, aucune liaison n'a de durée. Le peuple ne supporterait pas longtemps son représentant, le valet son maître, le locataire son propriétaire, l'écuyer son professeur, l'ami son ami, la femme son mari, l'employé son patron, le camarade son camarade, l'hôte son hôte, s'ils ne se comportaient l'un l'autre dans l'illusion, s'il n'y avait entre eux tromperie réciproque, flatterie, prudente connivence, enfin, le lénifiant échange du miel de la Folie...

Cela vous paraît énorme ?

Écoutez de plus fort !

Dites-moi si l'homme qui se hait soi-même est capable d'aimer autrui, si celui qui combat soi-même peut s'entendre avec quelqu'un, si celui qui est à charge à soi-même peut être agréable à un autre.

Pour le prétendre, il faudrait être plus fou que moi. Eh bien, si l'on me chassait de la Société, nul ne pourrait un instant supporter ses semblables, chacun même se prendrait en dégoût et en haine.

Car la Nature, souvent plus marâtre que mère, a semé dans l'esprit des hommes, pour peu qu'ils soient intelligents, le mécontentement de soi et l'admiration d'autrui.

Je vous suis essentielle dans votre vie sociale et professionnelle

Je dirai, en effet, qu'il n'y a pas d'action d'éclat que je n'inspire, pas de bel art dont je ne sois la créatrice...

N'est-ce pas, d'ailleurs, au champ de la guerre que se moissonnent les exploits ?

Or, qu'est-il de plus fou que d'entamer ce genre de lutte pour on ne sait quel motif, alors que chaque partie en retire toujours moins de bien que de mal ?

Quand s'affrontent les armées, à quoi seraient bon ces sages, ces intellectuels, épuisés par l'étude, au sang pauvre et refroidi, qui n'ont que le souffle ? On a besoin alors d'hommes gros et gras qui réfléchissent peu et aillent de l'avant.

Ces intellectuels, ces sages, ces juristes, qui n'ont jamais rien su faire dans la vie, témoin Socrate lui-même, le sage par excellence, proclamé tel par Apollon, qui se jour-là manqua de sagesse. Ayant voulu parler au public sur je ne sais quel sujet, il dut se taire devant la risée générale. Il ne montre de vrai bon sens que lorsqu'il se refuse à prendre ce titre de sage, réservé à lui par Dieu seul... Ce qui lui a valu de boire la cigüe, n'est-ce pas là précisément l'inculpation de la sagesse ?

Tandis qu'il philosophait sur des idées et des nuées, mesurait mathématiquement les pattes de la puce, observait le bourdonnement du moucheron, il n'a rien compris à l'ordinaire de l'existence.

Et voici Platon, son disciple, prêt à plaider pour le sauver de la mort, excellent avocat en vérité, qu'ahurit le bruit de la foule et qui peut à peine en public débiter la moitié de sa période !

Que dire même de Théophraste, qui monte à la tribune et tout à coup reste coi, comme s'il apercevait le loup !

Aurait-il à la guerre, entraîné des soldats ?

Quant à Isocrate, il fut si timide qu'il n'osa même jamais ouvrir la bouche.

Marcus Tullius, pourtant père de l'éloquence romaine, prononçait son exorde avec un tremblement pénible, pareil à un sanglot d'enfant.

Quintilien y a vu la marque de l'orateur sensé, qui se rend compte du péril : il vaudrait mieux avouer que la sagesse nuit au succès !

Que feraient, en effet, l'épée à la main, ces hommes que la peur glace, quand le combat n'est seulement qu'en paroles ?

A bas les sages orateurs !

Vive les fous !

Si tant est que vous m'étiez
tous ici présents redevables,
vous êtes, vous, jeunes avocats
encore plus redevables envers
ma personne...

Sans moi, la réalité de la vie vous aurait dissuadés de devenir Avocat, vous auriez laissé parler votre nature peut être contemplative et surtout votre raison.

Celle-ci, dont vous êtes heureusement radicalement dépourvus aurait égrainé les arguments de sa plaidoirie ou plutôt de son réquisitoire : chocs pétroliers, crise économique mondiale, courbe exponentielle du chômage, mort programmée du vieux continent, récession économique de la France, pandémie mondiale du SIDA...

Et vous auriez comme plus de la moitié des jeunes diplômés, dont le courage force l'admiration, voulu grossir les rangs déjà saturés et à demi dégoûtants de la plus grande source de dépense étatique : la fonction publique...

Moi, la Folie, je ne peux que vous rendre hommage.

Car j'ai peut-être trouvé plus fou que moi... : Vous !

Vous avez résisté aux sirènes tant de la fonction publique que du protecteur salariat !

Vous n'êtes pas tombés dans leurs rets faits de chants séducteurs : 35h, retraite à 65 ans, temps partiel, RTT, promesse d'une vie sociale et familiale...

Vous vous êtes jetés follement dans l'arène de cette profession libérale - liberticide -, quand bien même notre Etat centralisé, inquisiteur et omnipotent s'est juré de vous le faire payer et ce à coup d'obligations redistributives assommantes en tout genre : cotisations CNBF, URSSAF, déclaration 2035, RSI, Ordre... J'en passe et des meilleurs...

« Vous avez voulu être libres, Chères professions libérales ? Vous avez voulu vous émanciper de ma férule ? » « Vous allez souffrir... »

Tout cela serait éminemment insupportable si je n'étais pas sans cesse à vos côtés ! Moi l'éternel compagnon anesthésiant vos prises de conscience et les oignant de l'huile oublieuse mais joyeuse de la folie...

Dieu merci, vous pratiquez, - mais je vous y aide - vous, jeunes avocats, le déni de réalité !

Vous êtes un peu les Véronique Courjault du

Barreau... et vos patrons vous en remercient sincèrement :

« Surtout ne changez pas ! »...

« N'ouvrez jamais les yeux ! »

Sans moi : comment supporteriez-vous, en effet, ce téléphone qui sonne toutes les 5 minutes pour vous demander où vous en êtes sur tel et tel dossier, et par la même occasion vous rappeler pour seulement la 3ème fois de la matinée, les choses à ne surtout pas oublier de faire... ?

Comment supporteriez-vous de devoir strictement « simultanément » (au sens de l'article 906 du Code de procédure civile), le tout en 30 minutes maximum :

Attention ... Chronomètre: Top !

1. Terminer une assignation de 25 pages dans un premier dossier,
2. Mettre en évidence à la vitesse de l'éclair les éléments nouveaux des conclusions adverses dans un deuxième dossier pour pouvoir les envoyer au client afin de prévoir un entretien téléphonique le même jour (en commençant à bâtir une trame de réponse, bien évidemment),
3. Signifier des conclusions sans oublier les mentions de la signification avec leur bordereau dans un troisième dossier,
4. Remplir une déclaration d'appel dans un quatrième dossier,
5. Répondre au téléphone concernant un cinquième dossier,
6. Débloquer l'imprimante qui fait bourrage papier sur bourrage papier alors que vous devez impérativement déposer un mémoire en 8 exemplaires devant la Cour administrative d'appel avant 17h accompagné de ses 35 pièces dans un sixième dossier,
7. Appeler le responsable informatique pour des problèmes de connexion internet qui vous empêche de vous constituer en tant qu'intimé par le RPVA sachant que c'est le dernier jour



pour vous constituer, et ce dans un septième dossier;

8. Courir au Palais amener un document à votre patron en extrême urgence dans un huitième dossier et, par la même occasion, le rassurer en lui disant que vous avez bien rédigé l'assignation dans le premier dossier, mis en évidence les éléments nouveaux des conclusions adverses dans le deuxième dossier; signifié les conclusions dans le troisième dossier; etc, etc...

Stoooooop ! 26 min !

J'ai encore amélioré mon record !

Tout cela pour ne vous octroyer qu'une prétendue pause déjeuner de cinq minutes vers 17h après l'ouragan, en faisant toutefois parallèlement une recherche de jurisprudence des plus exhaustives et dignes des plus gros cabinets anglo-américains parisiens dont vous avez un jour claqué la porte... parce que... il ne faudrait pas que vous vous détendiez trop quand même !! ...

Ceci cinq jours sur cinq de 9h30 à 20h.

Et sans ne jamais perdre votre bonne humeur, votre sourire, votre éducation...

Sans moi : comment accepteriez-vous, de plus, de feindre de croire en cette prétendue liberté de développer une clientèle personnelle qui n'est concrètement possible qu'après 20h, les week-ends, et les 1er et 8 mai ?

Mais... à vous entendre... Il me semble voir où vous voulez en venir; Chers jeunes Confrères... Je vous arrête tout de go! Ne cherchez pas à m'apitoyer Chers Confrères! Dites-le, reconnaissez-le : vous y trouvez votre compte ! Mais c'est encore parce que je suis là !

Et vous développez même, grâce à moi, une forme larvée de syndrome de Stockholm à l'égard de vos tortionnaires, dont vous tacitement reconnaissez (sans pour autant le leur dire...) leurs immenses qualités de formateurs, leur envergure intellectuelle rarissime, leur culture classique et humaniste foisonnante, leur spiritualité, leur humour, leurs immenses qualités rédactionnelles, leur côté tentaculaire à pouvoir se battre sur 3000 fronts différents sans ne jamais fléchir; vos tortionnaires dont vous vous dites au plus profond de vous-même que... vous les

appréciez énormément... et que vous êtes fiers (à votre toute petite échelle) de porter les couleurs du Cabinet dont ils ont forgé la notoriété aux termes de très longues années de travail acharné assorti d'une exigence qui ne s'est jamais fanée d'une quelconque façon...

Je vais me permettre une confidence dans la plus stricte intimité de cette Assemblée : ma relation est tellement fusionnelle avec vous, notre symbiose est telle, que je finis même par me demander si, au fond, moi, la Folie, je ne suis pas vous ou inversement si vous n'êtes pas moi... Peu importe, vous avez compris de toute façon...

Comme l'écrivait Erasme dans son éloge de la Folie « Rien n'est plus sot que de traiter avec sérieux de choses frivoles, mais rien n'est plus spirituel de faire servir les frivolités à des choses sérieuses, [...] si l'amour propre ne mégare, je crois avoir loué la Folie d'une manière qui n'est pas tout à fait folle ».

2013-444

Au fil des pages

La loi peut-elle dire l'histoire ?

Droit, Justice et Histoire

Sous la direction de Bertrand Favreau

Pourquoi des « lois mémorielles » censées déclarer, voire imposer, un point de vue officiel sur des événements historiques ?

En France, la loi dite « Gayssot » du 13 juillet 1990 est la première « loi mémorielle ».

Son but était de lutter contre le négationnisme et de reconnaître la douleur des survivants et des descendants des victimes face à ces remises en cause. Les lois suivantes ont repris ces objectifs de lutte contre la négation de faits historiques avérés (génocide arménien, esclavage, traite négrière) et de reconnaissance des mémoires blessées (Arméniens, habitants des départements d'Outre-mer, anciens colonisés, rapatriés, harkis).

En Belgique, la loi du 23 mars 1995 tend à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis pendant la Seconde Guerre mondiale par le régime national-socialiste allemand.

La question de l'efficacité de ces dispositifs est en débat. Plusieurs conceptions des rapports entre la loi et l'histoire s'affrontent. Les partisans de telles lois soulignent qu'il ne s'agit pas de dicter l'histoire mais de lutter contre l'oubli des crimes. Les opposants à la loi disent que celle-ci instaure une vérité officielle.

Certains affirment aussi qu'elles seraient contraires à la liberté d'expression et aux droits de l'homme et donc contraire à plusieurs instruments internationaux. Les « lois mémorielles » n'incitent-elles pas à une « guerre des mémoires » et à une « concurrence des victimes » ? Ces lois ne remettent-elles pas en cause les frontières entre histoire et mémoire ? Faut-il une multiplication de tels textes ou bien au contraire une abrogation totale ou partielle de ces lois ?

Dans cet ouvrage Pim den Boer, François Delpla, Bertrand Favreau, Jean-François Flauss, Georges Kiejman, Mario Lana, Christophe Pettiti, Michel Puechavy, Gilles Manceron, Emmanuel Naquet, Vincent Njoré, Pierre Nora, de l'Académie française, et Christian Vigouroux, envisagent cette question qui divise les historiens.

Edition Bruylant
203 pages - 50 euros

2013-445

